



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 19/03/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 19 Mars 2013****DOSSIER N° : 1**

CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES – RAPPORT
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
EXERCICE 2007 A LA PERIODE LA
PLUS RECENTE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAUDEAU), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 19/03/2013

**DOSSIER N° 1 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES EXERCICE 2007 A LA
PERIODE LA PLUS RECENTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick BOBET

Par lettre du 5 février 2013, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes a transmis son rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Le Bouscat (exercice 2007 à la période la plus récente).

Conformément à l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ce rapport, accompagné des réponses écrites adressées par la Commune à la Chambre doit être communiqué au Conseil Municipal dès sa plus proche réunion suivant sa réception.

Il a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil de ce jour, et a été adressé à chaque conseiller municipal.

L'examen de gestion a démarré en janvier 2012 et a porté sur les sujets suivants :

- 1/ la situation financière de la commune (p 6 à 9),
- 2/ la gestion de la commande publique (p 10 à 20),
- 3/ la gestion des ressources humaines (p 20 à 28),
- 4/ les autres dépenses de gestion courante (p 28 à 32).

Figure également en introduction au rapport, une synthèse générale des observations définitives (p 4 et 5). La Chambre y indique notamment que « *dans le périmètre de contrôle (...) et sur la base des vérifications opérées, la commune n'apparaît exposée à aucun risque préoccupant* ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L 243-5 et R 241-18,

Après communication le 19 Mars 2013, le Conseil Municipal :

- Article 1** Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Le Bouscat (exercice 2007 jusqu'à la période la plus récente),
- Article 2** Prend acte du débat qui a suivi la présentation de ce rapport, et dont l'intégralité est retranscrite dans le procès-verbal,
- Article 3** Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes.

LE MAIRE,



Patrick BOBET